

No. 39.—CRAYONS DE MINE, (do Faber) la doz.....	0 17
Do railway.....	0 15
Do supérieurs.....	0 25
No. 40.—LIVRES, ETC., POUR LES SECRÉTAIRES-TRÉSORIERS.	
Rôles de Cotisations, sur bon papier foolscap, demi-reliure en veau :	
50 feuillets.....	1 25
100 feuillets.....	2 25
150 feuillets.....	3 35
Liers de Caisse, même papier et même reliure :	
150 feuillets avec index.....	2 40
300 feuillets.....	3 40
Grands Livres, même papier et même reliure :	
332 feuillets avec index.....	2 00
450 feuillets.....	2 00
600 feuillets.....	2 65
Registres des Délibérations des Commissaires, même reliure et même papier, 150 feuillets.....	2 00
Registre d'inscription et d'appel, six feuilles, avec bonne couverture en carton.....	0 25
No. 41.—TABLEAU DES OISEAUX DU CANADA, par J. M. Lemoine.....	0 20
No. 42.—TABLEAU DES ARBRES FORESTIERS DU CANADA, par Bernard Lippens.....	0 20
No. 43.—LOIS SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE dans la Province de Québec, texte de tous les statuts.....	0 40
No. 44.—LOIS SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE dans la Province de Québec mises en demandes et réponses..	0 20

N. B.—A part les articles portés sur cette liste, le Dépot possède tous ceux qui sont inscrits sur le catalogue général déjà distribué aux municipalités.

BUREAUX D'EXAMINATEURS

COMMISSAIRES D'ÉCOLES

Il a plu à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, par un ordre en conseil en date du 2 d'octobre courant 1878, et en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés, faire les nominations suivantes de commissaires d'écoles :

Gaspé, Glande-Arbour.—MM. Louis Bernier, François Rioux, Octave Pelletier, Narcisse Rioux et Jean Drapeau.

Gaspé, Rivière-à-Marte.—MM. Napoléon Gaze, Joseph Gaze, William Melony, Jean Gauthier et Noël Lefrançois.

Gaspé, Ausc-à-Valeau.—MM. Louis Cloutier et Eugène Franceur, en remplacement de MM. George Gauthier et Zéphirin Bond.

Huntingdon, Saint-Ange.—No. 2.—M. Edward G. Walsh, en remplacement de M. Edward Moore.

Montmagny, Saint-François, Rivière du Sud.—M. Prudent Dumars, fils de Jean-Baptiste, en remplacement de M. Mathias Blais.

Montmorency, Les Crans.—M. Clément Guérin dit Saint-Hilaire, en remplacement de Paul Paré, décédé, et MM. Olivier Gravel et Onésime Giguère, en remplacement d'eux-mêmes.

Par un ordre en conseil, en date du 30 septembre dernier 1878 : Argenteuil, Mille Isle, No. 3.—M. Philip Good.

Argenteuil, Greenville, No. 2.—M. Donald McDonald, en remplacement de M. John Wade.

Arthabaska, Tingwick.—MM. Victor Roux et John Sheridan, en remplacement de MM. Moses Roux et Philip Murphy.

Arthabaska, Warwick.—MM. Joseph Bergeron et Alfred Blais.

Compton, Ascot.—M. William Hunting, en remplacement de M. Henry Hunting.

Pontiac, Lower Litchfield.—M. Patrick Toner, en remplacement de M. James Colton.

Pontiac, l'Île aux Allumettes.—MM. Donald McGillis, Daniel Congillin, Thomas Duffy, Fletcher Warren et Nicolas Kennedy. Les dernières élections ayant été irrégulières.

Lotbinrière, Saint-Sylvestre Sud.—MM. William Wilson et Antoine Lemieux, en remplacement d'eux-mêmes.

Ottawa, Wright et Northfield.—Louis Duhamel, écuyer, M. P. P., et John O'Connor, écuyer, en remplacement d'Octave Labelle et Joseph Marois.

Huntingdon, Franklin-Centre.—M. Benjamin Rowe en remplacement de William Edwards.

SYNDICS D'ÉCOLES

Compton, Marston (Piopolis).—M. Edouard Grenier, dont le terme d'office est expiré en juillet dernier, et qui n'a pas été remplacé par élection.

Compton, Winslow Sud.—M. Joseph Cormier, en remplacement de M. Prosper Legende.

Québec, Saint-Roch Nord.—M. John Brown, en remplacement de M. James Binning, et M. Thomas May, en remplacement de M. Richard McNamara, qui aurait dû sortir de charge l'année dernière, il n'y a pas eu d'élection.

EXAMINATEURS

Par un ordre en conseil, en date du 2 octobre courant 1878 :

MM. William Wakelam et James M. Remond, comme membre du Bureau d'Examinateurs pour le comté de Gaspé, en remplacement de M. Philip Vibert, qui a résigné, et du Rév. Richard Mathews, qui a quitté les limites du comté.

Le Dr. J. A. Pidgeon, comme membre de la commission chargée d'examiner les aspirants ou aspirantes à l'enseignement primaire dans le district de Gaspé, en remplacement du Dr. Cormick.

Le Rév. M. George Vaillancourt, pour le bureau catholique de Richmond, en remplacement du Rév. M. O. C. Hamelin.

ERCTIONS, DELIMITATIONS, ETC., ETC., DE MUNICIPALITÉS SCOLAIRES.

Par un ordre en conseil, en date du 30 septembre dernier 1878 :

1. D'ériger en municipalité scolaire distincte, sous le nom de Roche Plate, paroisse de Saint-Edmond de Stoneham et de Charlesbourg, dans le comté de Québec, tout le territoire borné comme suit : à l'est par la terre de Jean Bédard, au sud par celle de Louis Légaré, à l'ouest par la terre de Joseph Gabriel Rheaume, au nord par celle de Boyan Connors.

2. D'ériger en municipalité scolaire distincte, sous le nom de Notre-Dame de Lourdes, une partie des cantons de Somerset et de Stanfold, et de la seigneurie de Saint-Jean Deschaillons, comprenant une étendue de territoire d'environ six milles de front sur environ sept milles de profondeur ; bornée comme suit, savoir : vers le nord-ouest par une ligne droite traversant la dite seigneurie à deux milles de distance, au nord-ouest de la ligne qui sépare la même seigneurie de l'augmentation du dit canton de Somerset, et parallèlement à celle ligne, depuis le canton de Blanford jusqu'à la seigneurie de Lotbinrière, vers le nord-est par la dite seigneurie de Lotbinrière et partie par la ligne qui sépare le 12e lot du 13e, dans les trois premiers rangs du dit canton de Somerset, vers le sud-est par la ligne qui sépare le troisième rang du quatrième, dans les dits cantons de Somerset et de Stanfold, vers le sud-ouest partie par la ligne qui sépare le 12e lot du 13e, dans le dit canton de Stanfold, et partie par la ligne qui sépare la dite seigneurie de Saint-Jean Deschaillons du dit canton de Blanford.

3. D'ériger en municipalité scolaire distincte, sous le nom de Saint-Laurent de Métagédia, dans le comté de Bonaventure, tout le territoire tenant au nord à la limite du canton de Ilistigouche, à l'est à la rivière Ilistigouche, depuis le moulin de Hugh Fraser, à l'ouest aux bornes du canton de Ilistigouche, au sud à la rivière Métagédia, y compris les lots Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10, du rang de la rivière Métagédia.

4. D'annexer à la municipalité de Saint-Georges d'Aubert Gallion, comté de Beauce, toute la partie des deux premiers rangs de Sheilley : bornée comme suit, savoir : au nord par la seigneurie d'Aubert Gallion, au sud-est par la rivière Chaudière, au sud-ouest par la ligne qui sépare le lot No. 15 du lot No. 16 pour le premier rang, et par celle qui sépare le lot No. 21 du lot No. 25, pour le deuxième rang.

5. D'annexer à la municipalité de Jersey, dans le comté de Beauce, tout le reste des lots des premier et deuxième rangs qui ne sont pas annexes à Saint-Georges d'Aubert Gallion, et tout le troisième rang du dit canton de Sheilley.

6. D'annexer à la municipalité scolaire de Saint-Joseph de Lévis, comté de Lévis, cette partie du territoire du village Lauzon, même comté, bornant comme suit, savoir : au nord et à l'est aux limites de la municipalité du dit village Lauzon, au sud au deuxième rang de la paroisse de Saint-Joseph de Lévis, et à l'ouest aux limites de la municipalité scolaire de la dite paroisse de Saint-Joseph de Lévis.

7. De distraire de la municipalité scolaire du village de l'Assomption, et d'annexer à celle de la paroisse de l'Assomption, dans le comté de l'Assomption, toute la partie de territoire qui se trouve entre la terre de Joseph Forest, et exclusivement voisine de celle d'Urgel Cormier, à aller jusqu'à et y compris la terre de Joseph Debussat dit St. Germain inclusivement, voisine de celle de Louis Adolphe Chalifour.

8. De détacher du canton de Nelson, dans le comté du Mégantic, toute la paroisse de Sainte-Anastasie, telle qu'érigée civilement par proclamation du vingt-cinq septembre 1877.